

Demande d'avis 1/2022 Plan d'action contre la fraude sociale 2022

28 mars 2022

Le comité scientifique du SIRS a été invité à donner son avis sur le plan d'action 2022 qui a été élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2026. Il s'est réuni à cet effet le 28 février 2022.

Le Comité scientifique tient à souligner que le présent plan opérationnel et les actions qu'il contient ont déjà fait l'objet d'un alignement politique et qu'il n'appartient donc pas au Comité scientifique de se prononcer sur les choix politiques qu'il propose et leur opportunité. Le Comité scientifique souhaite donc, dans cet avis et pour cette année, se pencher principalement sur les grandes lignes de ce plan opérationnel, dans quelle mesure il est suffisamment clair et cohérent en soi et ne contient pas de contradictions, afin que ces éléments puissent être pris en compte comme recommandation pour l'avenir pour les plans opérationnels ultérieurs.

Le plan opérationnel est lié aux 7 objectifs stratégiques du plan stratégique et établit donc un lien clair avec ce dernier. Il traduit ce plan stratégique en 52 actions (dont 22 nouvelles et 33 récurrentes), 18 interventions et 4 initiatives politiques. Les interventions sont des actions à long terme dans le domaine du dumping social.

Les objectifs stratégiques sont ensuite traduits en un certain nombre d'objectifs de programmes, d'initiatives politiques et d'objectifs opérationnels. Il ne semble pas y avoir de distinction entre ces deux termes, ce qui ne permet pas de comprendre pourquoi un verbiage différent est alors utilisé.

Les actions couvrent différentes phases de la chaîne d'exécution et comprennent la prévention, la détection, le contrôle, les sanctions et le recouvrement.

Ils sont maintenant mélangés dans le plan, ce qui fait qu'il n'est pas toujours évident de savoir où se situe exactement une action. L'utilisation de pictogrammes peut donner une impulsion en ce sens, mais ils sont aujourd'hui utilisés trop fréquemment, ce qui risque davantage d'entraîner des confusions. L'organisation des actions selon les différentes phases peut également permettre de mieux comprendre dans quelle mesure certaines phases se voient accorder un rôle plus important dans ce plan d'action. En outre, elle rend plus visible le rôle des différents acteurs.

La formulation des objectifs implique également de prêter attention aux indicateurs associés afin d'avoir une idée claire de leur impact. Pour certaines de ces actions, les mesures d'impact n'étaient pas encore suffisamment élaborées. Une plus grande concrétisation est donc souhaitable (en précisant qui est impliqué dans l'évaluation). En particulier, l'élaboration d'un système de suivi/un tableau de bord peut aider à mesurer et à suivre les progrès de la mise en œuvre du plan d'action.

Un très grand nombre d'actions sont proposées, mais elles n'ont pas toutes la même portée. En décomposant trop les actions en grandes et nombreuses petites actions, on risque d'accorder trop de valeur à certaines d'entre elles, ce qui peut donner à tort l'impression que les objectifs de ce plan d'action ont été atteints dans une très large mesure à la fin.

De ce point de vue, le Comité scientifique souhaite faire les recommandations suivantes :

-s'attacher à une utilisation cohérente et uniforme des mots et n'utiliser que le terme d'objectifs opérationnels.

-rendre plus claire la place des actions dans les différentes phases de la chaîne d'exécution en les affichant de manière cohérente et dans cet ordre sous les différents objectifs stratégiques.

-regrouper mieux le nombre d'actions afin d'éviter un fractionnement inutile en toutes sortes de petites actions. Cela permettrait également de mieux mettre en évidence les actions nouvelles et celles auxquelles une plus grande attention sera accordée au cours de l'année en question.

-mettre en place un système de suivi/un tableau de bord pour promouvoir et permettre la mesure de l'impact des actions à suivre.